



Élevage d'été
Chevaux & Poneys de Sport
Centre de Reproduction

Contrat de Saillie

Saison de Monte 2022

Uhland d'Aven

VENDEUR

Dénom. : **Élevage d'Été**
Nom : **Laurence ROGER**
Adresse : 135 rue Flandres Dunkerque
CP Ville : 62350 ROBECQ
Port. : 06 16 81 23 76
Email : contact@pony-planet.fr

ACHETEUR

Dénom. :
Nom :
Adresse :
CP Ville :
Téléphone :
Email :

JUMENT

Nom :
Numéro Sire :
Mois du terme : / 2022
Ou : Actuellement vide (Cochez la case)

CENTRE DE MISE EN PLACE

Dénom. :
Adresse :
CP Ville :
Nom :
Téléphone :

CONDITIONS DE VENTE 2022 : Uhland d'Aven

L'Acheteur achète au Vendeur X dose(s) de 8 paillettes de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes

DOSE

À la Réserve : **300,00 € TTC** - La Dose (dont TVA 10 %)
Transport : **120,00 € TTC** - Transport (dont TVA 20 %)

Nombre de Doses :

Nombre de Doses souhaitées (dans la limite des stocks disponibles)
1 Dose = 8 Paillettes

La réservation de(s) Dose(s) est effective au retour du présent contrat signé, accompagné du règlement.

(Chèque à l'ordre de : **Laurence ROGER - Elevage d'été**).

L'achat de dose(s) ne comprend pas de carte de saillie.

Les demandes de cartes de saillie doivent être faites auprès du vendeur avant le 01/08 de l'année de saillie.

L'acheteur devra s'acquitter du montant de la carte de saillie pour chaque jument gestante.

CARTE

À la Réserve : **200,00 € TTC** - La Carte de Saillie (dont TVA 10 %)

L'achat de Carte est effectif au retour du présent contrat signé, accompagné du règlement.

(Chèque à l'ordre de : **Laurence ROGER - Elevage d'été**).

Toute carte sera à demander au vendeur, au prix de l'année de saillie.

Toute demande de carte faite après le 01/08 de l'année de saillie pourra engendrer des frais supplémentaires (pénalités IFCE etc...).

Les paillettes non utilisées restent la propriété de l'Acheteur.

L'Acheteur ne pourra en aucun cas demander plus de cartes de saillie que de paillettes achetées au vendeur.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Toute carte sera à demander au vendeur, au prix de l'année de saillie.

Toute demande de carte faite après le 01/08 de l'année de saillie pourra engendrer des frais supplémentaires (pénalités IFCE etc...).

Les paillettes non utilisées restent la propriété de l'Acheteur.

L'Acheteur ne pourra en aucun cas demander plus de cartes de saillie que de paillettes achetées au vendeur.



Élevage d'été

Chevaux & Poneys de Sport

Centre de Reproduction

Contrat de Saillie

Saison de Monte 2022

Uhland d'Aven

Fait en double exemplaires à :

Le :

Signature Vendeur :
Élevage d'Été

Signature Acheteur :
Avec la mention
«Lu et approuvé»

